



12 > 17 mars 2012
MARSEILLE - FRANCE



Déclaration ministérielle

13 mars 2012

LE TEMPS DES **SOLUTIONS**

1. Nous, ministres et chefs de délégations réunis à Marseille, en France, le 13 mars 2012 à la conférence ministérielle du 6ème Forum mondial de l'eau, « le temps des solutions », sommes déterminés à relever les défis de l'eau à toutes les échelles. Reconnaisant la déclaration ministérielle et les autres résultats du 5ème Forum mondial de l'eau tenu à Istanbul du 16 au 22 mars 2009 et tenant compte des contributions des processus politiques, thématiques, régionaux et racines et citoyenneté, ainsi que des propositions recueillies sur la « plateforme des solutions » du 6ème Forum mondial de l'eau, nous exprimons notre vision partagée sur ce qui suit :

2. Dans le prolongement du chapitre 18 de l'Agenda 21 (programme d'action des Nations Unies adopté à Rio lors du Sommet de la terre du 3 au 14 juin 1992), et du plan de mise en œuvre de Johannesburg adopté au Sommet mondial sur le développement durable du 2 au 4 septembre 2002, nous réaffirmons que l'eau est un facteur clé pour la paix et la stabilité et que les contributions significatives et plurielles de l'eau jouent un rôle central pour la Conférence des Nations Unies sur le développement durable « Rio+20 » sur « l'économie verte dans le contexte du développement durable et de l'éradication de la pauvreté » et sur « le cadre institutionnel du développement durable ».

Assurer le bien-être de tous : accélérer l'accès à l'eau potable et à l'assainissement, développer l'assainissement et avancer sur l'eau et la santé

3. Réitérant notre engagement d'atteindre les objectifs du millénaire pour le développement et à la suite de l'adoption des résolutions des Nations Unies (A/RES/64/292, A/HRC/RES/15/9, A/HRC/RES/16/2 et A/HRC/RES/18/1) relatives à la reconnaissance du droit de l'homme à l'eau potable et à l'assainissement, nous nous engageons à accélérer la mise en œuvre des obligations en matière de droits de l'homme pour l'accès à l'eau potable et à l'assainissement par tous les moyens appropriés, au titre de nos efforts pour surmonter la crise de l'eau à tous les niveaux.

4. Nous sommes donc déterminés à assurer l'accès de tous à l'eau potable et l'assainissement aux niveaux requis de disponibilité, de qualité, d'acceptabilité, d'accessibilité et de coût, en mettant l'accent sur les plus vulnérables et en prenant en compte la non discrimination et l'égalité femme-homme. Pour améliorer la situation des milliards de personnes sans accès à l'eau potable et à un assainissement correct, nous entendons cibler nos efforts sur la planification et la coordination locales et nationales, des mécanismes adéquats de financement et d'investissement et des cadres robustes de régulation, de suivi et de redevabilité, en impliquant toutes les parties prenantes.

5. Une approche intégrée de l'assainissement et de la gestion des eaux usées, incluant la collecte, le traitement, le suivi et la réutilisation, est essentielle pour optimiser les bénéfices et la valeur de l'eau. Nous devons accélérer le développement et l'utilisation des ressources en eau non conventionnelles, dont la réutilisation dans des conditions sûres, pour valoriser les eaux usées, et le dessalement le cas échéant, pour stimuler les économies locales et aider à prévenir les maladies liées à l'eau et la dégradation des écosystèmes.

6. Nous devons intensifier nos efforts pour prévenir et réduire la pollution de l'eau, en vue d'accélérer l'accès à un assainissement durable et d'améliorer la qualité des ressources en eau et des écosystèmes. Nous entendons promouvoir une vision partagée, novatrice et intégrée de la gestion des eaux usées urbaines, rurales, industrielles et agricoles, assortie de cibles adaptées aux contextes pour la mise en œuvre de nos actions, dans le cadre des législations, institutions et mécanismes d'application nationaux, avec le soutien de la coopération régionale et internationale, et incluant la diffusion de technologies adaptées et le partage des connaissances.

7. L'eau et l'assainissement sont essentiels pour la santé, l'hygiène et la réalisation des objectifs du millénaire pour le développement. Nous sommes déterminés à assurer le suivi de la résolution sur l'eau potable, l'assainissement et la santé adoptée par l'assemblée mondiale de la santé (WHA64.24) pour lutter contre les maladies liées à l'eau. Nous entendons intégrer l'eau potable et l'assainissement

durable, l'hygiène personnelle, domestique et collective, la protection et le suivi de la qualité de l'eau et les outils d'alerte dans les stratégies et programmes de santé. Leur élaboration et leur mise en œuvre reposent sur des cadres politiques renforcés et intégrés assurant une meilleure cohérence intersectorielle, et sur la coopération entre toutes les autorités et les parties prenantes.

8. Pour contribuer à la santé, l'hygiène et la nutrition, les solutions incluent des cadres institutionnels efficaces pour exploiter et entretenir les services d'eau et d'assainissement existants et pour optimiser les investissements dans les infrastructures. Des processus intégrés tels que les plans de gestion de la sécurité sanitaire de l'eau et de l'assainissement contribuent à une meilleure gestion de la qualité de l'eau et du risque sanitaire. Pour changer les comportements, il faut également un soutien fort à la participation, l'éducation, l'autonomisation et l'appropriation par les communautés.

Contribuer au développement économique : l'économie verte, l'eau pour la sécurité alimentaire, l'eau et l'énergie

9. Le rôle critique de l'eau dans tous les systèmes environnementaux, sociaux et économiques devrait être reconnu dans le développement économique à l'aune des bénéfices sociaux et environnementaux qu'elle génère. Dans le cadre du développement durable, la contribution de l'eau aux politiques orientées vers l'économie verte devrait être promue de façon à assurer l'éradication de la pauvreté, la croissance et la création d'emploi tout en préservant les écosystèmes et en luttant contre le changement climatique.

10. Une nouvelle approche de l'eau, de l'alimentation et de l'énergie, fondée sur une meilleure compréhension et la reconnaissance plus systématique de leurs interactions dans la prise de décision et la planification, offre la possibilité d'améliorer la production et la gestion durable de ces ressources rares. Une utilisation plus efficace et la réduction des gaspillages peuvent améliorer l'accès à l'eau, l'alimentation et l'énergie. Nous entendons renforcer la cohérence des politiques, adapter les arrangements institutionnels existants et établir des cadres pour maximiser les bénéfices et les synergies entre ces secteurs.

11. L'augmentation, à l'échelle mondiale, des demandes et utilisations multiples de l'eau impose, pour le développement durable, une gestion intégrée des ressources en eau et l'ensemble de principes et de processus qu'elle propose pour faciliter la prise de décision, la planification et l'investissement à tous les niveaux. Au titre des solutions, nous encourageons les autorités compétentes, y compris les autorités de bassin, à adopter des cadres intersectoriels plus cohérents, équitables et durables pour assurer le développement durable.

12. L'eau est cruciale pour l'agriculture, le développement rural, l'industrie alimentaire et la nutrition : il ne peut y avoir de sécurité alimentaire sans eau. Les politiques d'eau et de sécurité alimentaire doivent donc être intégrées, pour assurer tout à la fois un usage efficace et la protection des ressources en eau. Pour garantir la sécurité alimentaire pour une population mondiale croissante, dans un contexte global de changement climatique, les solutions impliquent des approches novatrices et sur mesure, répondant à la diversité des situations dans le monde, en tenant compte de la disponibilité et la qualité de l'eau, des sols et des terres, du niveau de développement des infrastructures pour l'agriculture pluviale et irriguée, de l'exposition aux inondations et aux sécheresses, de l'utilisation durable des ressources en eau souterraines et de la capacité institutionnelle des parties prenantes concernées.

13. Nous entendons garantir que les politiques d'eau et de sécurité alimentaire répondent aux besoins des plus vulnérables, en particulier les communautés locales, l'agriculture familiale, les femmes et les peuples autochtones. Il faut promouvoir la gestion de l'eau et des sols pour limiter l'érosion, la dégradation des terres et la pollution de l'eau, en vue d'accroître l'efficacité de la filière alimentaire, « de la fourche à la fourchette ». Les solutions incluent des technologies et des pratiques favorisant le stockage et les économies d'eau dans les zones irriguées et pluviales, la réduction des pertes et des

gaspillages en eau et en nourriture, la réutilisation dans des conditions sûres des eaux usées pour l'agriculture et l'industrie, l'intensification de la culture de variétés végétales, traditionnelles ou nouvelles, tolérantes au stress hydrique, et la participation des parties prenantes, en particulier les organisations de producteurs, aux politiques de l'eau. L'engagement du G20, du D8 et des autres entités pertinentes de traiter de l'eau et de la sécurité alimentaire est bienvenu.

14. L'eau et l'énergie sont de plus en plus interdépendantes, car l'eau est l'un des intrants majeurs pour la production, la technologie et les procédés industriels dans le domaine de l'énergie, tandis qu'il faut de l'énergie pour produire et distribuer l'eau et pour gérer les eaux usées. Nous devons aborder les politiques d'eau et d'énergie de façon cohérente et en harmonie avec les cycles naturels de l'eau, pour encourager l'utilisation durable et efficace de l'eau et de l'énergie, assurer l'accès à ces deux biens pour tous, et favoriser les opportunités de croissance et l'éradication de la pauvreté. Dans cette perspective, des plateformes multi-acteurs permettront d'harmoniser les politiques d'eau et d'énergie à travers des processus multisectoriels, dans le cadre des politiques nationales de développement durable.

15. Rendre compte de l'utilisation de l'eau pour la production d'énergie, et de l'utilisation de l'énergie dans le secteur de l'eau et de l'assainissement peut améliorer l'efficacité hydrique et énergétique. Une meilleure efficacité énergétique dans les services d'eau et d'assainissement, notamment pour le dessalement, et une meilleure efficacité hydrique dans l'utilisation de l'eau agricole et industrielle peuvent contribuer à la réduction des gaz à effet de serre. Nous entendons soutenir l'initiative « Energie durable pour tous », reconnaître l'hydro-électricité, dès lors qu'elle est conforme aux principes du développement durable, comme une source viable d'énergie renouvelable pour de nombreuses zones urbaines et rurales, en encourageant la production de « plus d'énergie par goutte ». Il faut promouvoir l'investissement dans les retenues d'eau multi-usages durables, l'utilisation des eaux usées comme source d'énergie renouvelable ainsi que le recours aux énergies renouvelables, comme le solaire et l'éolien, pour l'alimentation en eau et l'assainissement.

Garder la planète bleue : l'eau dans les conventions de Rio, les catastrophes liées et le développement urbain

16. Etant donné sa nature transversale, nous devons nous assurer que l'eau est pleinement intégrée dans les stratégies et programmes qui ont trait au changement climatique, à la biodiversité et à la désertification, en favorisant les synergies entre les 3 conventions de Rio et avec la convention Ramsar, en réitérant notre engagement sur l'eau. Mettre l'accent sur l'eau dans les autres instruments et enceintes internationaux pertinents relatifs aux forêts, aux déchets et aux produits chimiques permettra des solutions coordonnées, en particulier en matière de partage de connaissance et d'expérience, de prévision à long terme et de planification, de stratégie de financement et d'interactions entre recherche et politique.

17. Nous devons renforcer la résilience au changement et à la variabilité climatiques, y compris grâce à un système plus flexible et intégré de gestion des ressources en terre et en eau, en adoptant des stratégies d'adaptation et d'atténuation, en améliorant l'efficacité de l'utilisation de l'eau, la régulation et le stockage de l'eau, la navigation intérieure, les services écosystémiques, la conservation et la restauration des zones humides et des écosystèmes forestiers et de montagne ainsi que les pratiques agricoles. Les solutions pour s'adapter au changement climatique incluent aussi le recours aux savoirs et aux pratiques traditionnels, une meilleure gestion de la demande en eau, des mesures de prévention et d'assurance.

18. Nous reconnaissons que la biodiversité liée à l'eau et les services écosystémiques font partie intégrante des infrastructures de gestion de l'eau, car ils garantissent des retours sur investissements élevés à tous les niveaux : économiques, sociaux et environnementaux. Nous entendons prendre des mesures pour la valorisation des coûts et bénéfices associés à la biodiversité liée à la protection et l'usage durable des écosystèmes liés à l'eau, dans tous les projets. Nous avons aussi l'intention

d'encourager les investissements dans les ressources en eau en tant que capital naturel, grâce à des incitations et des politiques appropriées.

19. Face à l'aggravation des dommages causés par les catastrophes liées à l'eau, telles que les inondations et les sécheresses, y compris des catastrophes d'origine anthropique, nous entendons développer et renforcer des stratégies nationales et transfrontalières de prévention et de réponse. Les solutions englobent des plans de gestion intégrée des risques, de préparation, d'urgence, de secours, de reconstruction et de réhabilitation, qui prennent pleinement en compte l'eau et l'assainissement, la protection et la restauration des écosystèmes, la gestion durable et intégrée des inondations et de la sécheresse et la construction et l'exploitation des infrastructures. Nous reconnaissons le besoin urgent de plateformes multi-acteurs, de préférence à l'échelle du bassin, pour la mise en œuvre de stratégies conjointes et la coordination des mesures de prévention et de réponse aux situations d'urgence.

20. Nous reconnaissons pleinement le caractère central des besoins en eau et en assainissement dans les situations d'urgence et de crise humanitaire pour la mise en œuvre des principes de la réforme humanitaire. Une meilleure coordination sur l'eau et l'assainissement facilitera le développement de stratégies adaptées à la transition de l'urgence vers la reconstruction et le développement, afin d'assurer un accès durable à l'eau potable et l'assainissement.

21. Les villes ont un impact positif en matière de santé publique, de création d'emploi et d'utilisation efficace des ressources, mais posent des défis majeurs pour l'eau et l'assainissement, en raison de la demande croissante en eau et de l'augmentation corrélative de la production d'eaux usées, d'eaux de ruissellement et de polluants affectant en particulier les eaux souterraines, exacerbées par les impacts négatifs du changement climatique. Nous entendons promouvoir des solutions telles que l'amélioration des infrastructures urbaines et des processus de planification spatiale au niveau approprié, et des politiques intégrées entre les différentes autorités, en prenant en compte les interactions entre les villes et les zones rurales qui les entourent. Les autorités locales et régionales sont au cœur de ces politiques intégrées et nous saluons leur participation à la mise en œuvre du pacte d'Istanbul pour l'eau lancé lors du 5ème Forum mondial de l'eau.

22. L'échange des bonnes pratiques et des leçons apprises, ainsi que la coopération décentralisée, peuvent également favoriser le passage à plus grande échelle des expériences réussies et des partenariats publics-privés avec les acteurs de la société civile et de l'économie pour optimiser le financement et l'exploitation des infrastructures et des services sociaux, y compris le développement d'un accès équitable et durable aux services d'eau potable et d'assainissement pour tous. Assurer un développement urbain durable permettra ainsi d'améliorer les conditions de vie et les revenus des citoyens urbains et péri-urbains.

Conditions de succès : la gouvernance, la coopération, le financement et un environnement favorable pour l'eau

23. La bonne gouvernance de l'eau requiert des plateformes multi-acteurs et des cadres juridiques et institutionnels facilitant la participation de tous, y compris des communautés autochtones, marginalisées et vulnérables, et la promotion de l'égalité femme-homme, de la démocratie et de l'intégrité. Etant donné le rôle particulier des autorités locales et régionales, en application du principe de subsidiarité, nous reconnaissons le besoin de renforcer en tant que de besoin leur capacité pour assumer leurs responsabilités. Une information adéquate et disponible à temps est cruciale pour permettre à toutes les parties prenantes de faire des choix informés et de participer activement à l'élaboration, à la mise en œuvre et au contrôle des politiques d'eau et d'assainissement. Nous avons besoin d'outils et d'indicateurs pour renforcer le suivi et l'évaluation de ces politiques et la redevabilité. Le développement de systèmes d'information sur l'eau facilitera le partage des données et la mise au point de scénarios pour faire face aux défis de l'eau.

24. Conformément aux principes de la déclaration de Rio sur l'environnement et le développement, et à l'occasion de l'année internationale de la coopération pour l'eau 2013, nous sommes résolus à promouvoir la coopération dans et au-delà du secteur de l'eau, en tenant compte des intérêts de tous les Etats riverains concernés, pour favoriser la paix et la stabilité. Nous apprécions les efforts de coopération dans le domaine des eaux transfrontalières. Nous entendons continuer à promouvoir et à encourager une utilisation optimale, coordonnée, équitable et raisonnable de l'eau dans les bassins transfrontaliers afin d'approfondir la confiance mutuelle entre les Etats riverains et d'aboutir à une bonne coopération. Plusieurs des principes des conventions internationales pertinentes sur l'eau peuvent être utiles à cet égard.

25. L'eau procure des retours sur investissement importants en termes économiques, sociaux et environnementaux et contribue significativement au développement durable et à l'éradication de la pauvreté dans les zones urbaines comme rurales et dans l'agriculture comme dans l'industrie. L'importance d'accorder la priorité à l'investissement dans l'eau et l'assainissement a été soulignée dans tous les processus régionaux menant au 6ème Forum mondial de l'eau, en particulier pour réduire de façon drastique la pauvreté, envisager des mesures d'équité et d'élimination de la pauvreté, accélérer l'investissement pour l'atteinte de la cible des objectifs du millénaire pour le développement qui se rapporte à l'eau et l'assainissement et développer la coopération internationale dans le domaine de l'eau.

26. Il est primordial de donner la priorité à l'eau et à l'assainissement dans les allocations budgétaires et dans la coopération internationale, et de faire bon usage des instruments financiers. Nous encouragerons une planification financière stratégique et durable, fondée sur une combinaison appropriée de contributions des utilisateurs d'eau, des budgets publics, des financements privés et des canaux bilatéraux et multilatéraux. Nous reconnaissons le besoin d'un recouvrement des coûts durable et efficace, de mécanismes de financements innovants et ciblés sur les pauvres, tels que le paiement pour les services écosystémiques, et de l'investissement privé, dans un esprit de solidarité, de justice et d'équité. Des contributions sur les services d'eau fournis par les autorités locales et régionales pour mettre en œuvre leurs programmes de coopération au développement dans le domaine de l'eau offrent un bon exemple de mécanisme de financement innovant.

27. Pour développer, mettre en œuvre et assurer le suivi de bonnes politiques d'eau, une information précise et une base agréée fondées sur une connaissance scientifique robuste sont nécessaires. En tenant compte d'initiatives et de rapports tels que l'« Analyse et évaluation mondiale de l'assainissement et de l'eau potable » (GLAAS) de l'ONU-Eau, nous comptons encourager des partenariats inclusifs entre scientifiques, décideurs politiques, fournisseurs de services et autres parties prenantes pour répondre aux besoins politiques et faciliter l'interface science-politique, en fournissant des outils techniques et des méthodes novatrices, en impliquant les partenaires dans la formulation des questions de recherche pour dynamiser l'innovation et en assurant la diffusion de la connaissance et le transfert de technologie. Une meilleure coordination sur les enjeux liés à l'eau au sein du système mondial est nécessaire pour renforcer et rationaliser sa capacité à apporter un appui ciblé aux pays.

28. Le développement des capacités, fondé sur des partenariats entre les autorités publiques, les organisations internationales et non-gouvernementales, les fournisseurs de services, les institutions privées et les communautés est requis pour relever les multiples défis liés aux questions émergentes. Dans ce contexte, nous entendons soutenir un mécanisme d'assistance aux parlements, pour faciliter l'échange des meilleures pratiques sur les législations, réglementations, normes et budgets sur l'eau. Nous prévoyons de développer des solutions pour la formation des différentes catégories de professionnels de l'eau adaptées au marché de l'emploi et attractives pour la jeunesse, mises en œuvre à travers des centres d'excellence, des associations des professionnels de l'eau, des partenariats entre opérateurs de l'eau, de la mise en réseau et du jumelage des centres de formation sur l'eau. Nous avons

l'intention, dans le domaine de l'eau, d'accorder une attention particulière à la prise de conscience et l'éducation des citoyens, des femmes et des jeunes, pour les responsabiliser.

29. Gardant à l'esprit les responsabilités premières des gouvernements concernés, nous devons mettre l'accent sur les besoins spécifiques des pays en développement, notamment des pays les moins avancés, en termes de ressources financières adéquates, prévisibles et durables, de renforcement des capacités et de transfert de technologie pour la réalisation des objectifs internationaux agréés, en particulier sur la gestion intégrée des ressources en eau et l'accès à l'eau potable et à l'assainissement.

30. Nous, ministres et chefs de délégations, saluons les résultats du 6ème Forum mondial de l'eau « le temps des solutions », tenu à Marseille du 12 au 17 mars 2012, et sommes d'accord pour qu'ils soient largement diffusés dans les enceintes pertinentes, dont la conférence des Nations Unies sur le développement durable « Rio+20 », en mettant l'accent sur les priorités suivantes :

- L'accélération de la mise en œuvre des obligations en matière de droits de l'homme pour l'accès à l'eau potable et à l'assainissement pour le bien-être de tous et la santé, en particulier pour les plus vulnérables, et l'amélioration de la gestion des eaux usées ;
- Les interrelations entre l'eau, l'énergie et la sécurité alimentaire, en assurant la pleine cohérence des politiques et le bon fonctionnement des écosystèmes liés à l'eau, en vue d'exploiter les synergies et éviter les effets négatifs entre secteurs, créatrices d'une croissance durable et d'emploi ;
- L'incorporation de l'eau dans toutes ses dimensions, économiques, sociales et environnementales, dans un cadre de gouvernance, de financement et de coopération, en s'appuyant sur les progrès accomplis vers la réalisation des objectifs du millénaire pour le développement d'ici 2015 et au-delà.

31. Nous partageons en outre les idées suivantes :

- Les tables rondes de haut niveau tenues pendant la conférence ministérielle offrent autant d'occasions d'identifier des solutions et des engagements pour progresser sur les questions de l'eau ;
- Les partenariats noués avec les parlements, ainsi qu'avec les autorités locales et régionales qui jouent un rôle pivot, à la fois politique et opérationnel, sur ces questions, devraient se poursuivre, le cas échéant, en lien avec les processus thématiques, régionaux et racines et citoyenneté du 6ème Forum mondial de l'eau ;
- Nos solutions et engagements pour l'eau devraient être, le cas échéant, consolidés et diffusés et leur mise en œuvre suivie et évaluée, par les autorités compétentes, pour bénéficier aux prochains Forums mondiaux de l'eau ; et

32. Nous remercions le gouvernement français, la ville de Marseille et le conseil mondial de l'eau pour leur organisation de la conférence ministérielle.



MARSEILLE - FRANCE

LE TEMPS DES SOLUTIONS



worldwaterforum6.org



solutionsforwater.org

